

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 30 JUIN 2011 A 18 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

OBSERVE une minute de silence suite à la disparition de M. Guy KIEFER, délégué communautaire à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le 28 juin 2011.

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 31 mars 2011 et du conseil de communauté du 14 avril 2011.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

INSTALLE M. Claude CORVISIER, représentant la ville de Fameck, en remplacement de M. Vito LARICCHIUTA démissionnaire.

ELIT M. Claude CORVISIER, membre de la commission « travaux » collègue n° 1 et membre de la commission « Environnement et écologie urbaine » collègue n° 1.

ELIT M. Jean-Marc HEYERT en tant qu'assesseur au Bureau du conseil de communauté en remplacement de M. Vito LARRICHIUTA démissionnaire.

DESIGNE M. Gérard CAYUELA comme représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Conseil d'Administration de la société TRANS FENSCH en remplacement de M. Guy KIEFER.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 226 € à l'association de l'office de tourisme du val de Fensch afin qu'elle puisse faire face au paiement de ses charges pour l'année 2011 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à verser ladite subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

DEPLORE l'insuffisance des délais et des informations pour une concertation approfondie entre l'Etat et les collectivités en ce qui concerne la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale, **REGRETTE** le refus du représentant de l'Etat d'étendre ce délai très insuffisant, **APPORTE** leur soutien aux positions des villes de Fameck, Florange, Ranguieux, Serémange-Erzange et Uckange ainsi que des syndicats SIE et SEAFF au sujet de l'intercommunalité de services en matière d'eau potable, **PREND ACTE** de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale pour ce qui concerne les EPCI du Nord Mosellan tout en se déclarant solidaires des territoires mosellans qui ont exprimé leur opposition à la proposition de l'Etat.

APPROUVE la convention quadripartite conclue en vue de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'électromobilité, et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la convention financière fixant les modalités de versement de la participation 2011 au SYDELON et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement de la participation liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre.

APPROUVE le renouvellement d'une convention triennale 2011-2013 avec ALEXIS d'un montant maximum total de 108 600 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ACCEPTE la cession d'une surface de 22 200 m² environ de la parcelle n°458, sur la ban communal à Florange, section 9 de la ZAC des Vieilles Vignes, dont l'arpentage est en cours, à Mme Aline RUTH ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire, **FIXE** la cession au prix fixé par France Domaine de 5 € HT/m² pour les terrains sains et à 2,5 € HT/m² pour les terrains remblayés, la TVA à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier et effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

AGREE la vente du dépôt situé rue des Artisans à Florange par la Sarl Le point du Jour à M. David GIGLIOTTI et **CONSENT** au report de la restriction au droit de disposer et droit à la résolution de la vente.

APPROUVE le CRAC de la ZAC Sainte-Agathe tel que présenté, **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention financière, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 à la convention financière ainsi que tout acte se rapportant à la présente.

APPROUVE le bilan de pré-clôture tel que présenté, **APPROUVE** l'avenant n° 12 à la convention de concession et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 12 à la convention de concession ainsi que tout acte se rapportant à la présente.

APPROUVE le CRAC de la ZAC La Feltière tel que présenté, **APPROUVE** l'avenant n° 4 à la convention financière, et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention financière ainsi que tout acte se rapportant à la présente.

APPROUVE la convention sur l'utilisation partagée d'infrastructures de communications électroniques appartenant à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ANNULE le précédent plan de financement pour une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) sur la ZAC de La paix à Algrange et Nilvange, **APPROUVE** le nouveau plan de financement, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de l'ADEME, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de la prestation à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la convention financière présentée pour le versement par douzième de la participation au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la convention triennale 2011-2013 CAVF – Lorraine Internationale avec une subvention annuelle de 7500 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DESIGNE le 1^{er} Vice-président en charge des affaires économiques et de l'aménagement de l'espace à présider ce comité de pilotage en charge du suivi de la convention cadre de stratégie foncière avec l'EPF Lorraine et **DESIGNE** un élu par commune membre pour constituer le comité de pilotage.

ACCEPTE l'instauration de la prime de fonction et de résultats pour la filière administrative, cadre d'emploi des administrateurs et attachés, selon les critères et modalités définis, à compter du 1^{er} juillet 2011, **ACCEPTE** l'instauration de l'indemnité de performance et de fonction pour la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs, selon les critères et modalités définis, à compter du 1^{er} juillet 2011 et **ACCEPTE** l'instauration du nouveau régime indemnitaire, aux autres filières et cadres d'emploi, au fur et à mesure de la parution des décrets, selon les mêmes critères et modalités d'attribution.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

ADOpte les comptes administratifs 2010 du budget général et du budget annexe et **ADOpte** les comptes de gestion 2010 du budget général et du budget annexe "Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement" pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du budget général et du budget annexe pour le même exercice.

AFFECTE les résultats du budget principal et du budget annexe.

VOTE la décision modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes, **VOTE** les subventions inscrites à cette décision modificative n° 2, **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes, **VOTE** la participation financière 2011 au SYDELON, soit 3 297 000 €, **VOTE** une subvention complémentaire à l'Escabelle de 4 000 € et **VOTE** une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme du Val de Fensch de 12 226 €.

APPROUVE l'intention d'acquérir par voie d'expropriation les terrains, le bâtiment de la chaufferie, l'ensemble des lots principaux et annexes de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange ainsi que toutes les parties communes afférentes aux différents lots, **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches permettant l'acquisition des biens décrits dans le présent rapport ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes, pièces et documents y afférent ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à consigner ou à payer le montant des indemnités provisionnelles, conformes à l'avis de France Domaine, permettant de prendre possession de tout ou partie des biens concernés et **DEMANDE** l'intervention de Monsieur le Préfet de la Moselle en vertu de l'article L. 615-7 du Code de la construction et de l'habitation.

APPROUVE le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique de la copropriété du 17 avenue des tilleuls à Uckange et ses pièces annexes, **APPROUVE** le projet d'acquisition publique et de démolition de l'immeuble après relogements de ses occupants, tel qu'il est précisé dans le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre à disposition du public le dossier annexé au présent rapport, **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre toutes les pièces de ce dossier à Monsieur le Préfet de la Moselle, **AUTORISE** le Président ou son représentant à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer toutes les pièces y afférentes.

APPROUVE la convention de mandat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), **AUTORISE** l'EPFL, représenté par son Directeur Général, à agir au nom et pour le compte de la CAVF au titre des attributions définies dans la convention de mandat et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat avec l'EPFL, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

ANNULE la délibération n° 2011-033 du Conseil de communauté du 14 avril 2011 approuvant le plan de financement prévisionnel du projet d'acquisition publique de la

copropriété du 17 avenue des Tilleuls à Uckange, **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel du projet d'acquisition publique de la copropriété du 17 avenue des tilleuls d'Uckange, **APPROUVE** la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à hauteur de 800 000 euros, **VOTE** les crédits correspondants, soit 17 948 750 € en dépenses et 17 148 750 € en recettes, sous réserve de l'engagement définitif des partenaires financiers, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement, **SOLLICITE** les participations prévues dans les conventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (13 650 000 €), le Conseil régional de Lorraine (1 300 000 €), le Conseil général de la Moselle (1 300 000 €) et la Caisse des Dépôts et Consignations (198 750 €).

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la construction d'une résidence sociale de 49 logements à Fameck – Quartier de Rémelange Est (PLAI BBC) dans les conditions définies, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la promesse d'affectation telle que décrite ci-dessus, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat dans les conditions définies, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la promesse d'affectation telle que décrite ci-dessus et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

DONNE son accord sur les deux dossiers présentés ci-dessus, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 434,05 € à M. Marc WEISBECKER, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 7 409,05 € à la SCI TAT'S et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

ANNULE la décision n° 19-2011 relative à l'attribution de subventions à des propriétaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat dégradé », **DONNE** leur accord sur les cinq dossiers présentés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 495,90 € à la SCI EMAPIL, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 400 € à M. Stanislaw LEWANDOWSKI, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 376,25 € à Mme Thérèse CHARLIER, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification 1 495,60 € à l'indivision BOSCUCCI, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 4 768,50 € à la SCI WXR et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

PREND ACTE du rapport annuel de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

DONNE son accord quant à la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores, pour la période du 21 décembre 2009 au 31 décembre 2010, **APPROUVE** le montant de la participation à 27 181,81 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser, au délégataire, la société L'Hacienda, la participation financière de 27 181,81 €.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DECIDE le passage au nouveau barème E à partir du 1^{er} janvier 2011 avec la société Eco-emballages et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec Eco-Emballages ce nouveau contrat et tous les actes y afférents.

ANNULE la délibération n° 2010-100 du conseil de communauté du 25 novembre 2010, relative au plan de financement des travaux du multi-accueil de Nilvange, **APPROUVE** le nouveau plan de financement des travaux de réalisation du multi-accueil communautaire de Nilvange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'équipement, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ces travaux.

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et à signer une demande de permis de construire pour la construction du siège de la CAVF à Hayange.

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et à signer la demande de permis de construire relative aux travaux entrepris au temple protestant de Nilvange.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 8 488,01 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Algrange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 8 301,08 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange-Marspich, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 8 204,56 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 6 060,13 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 42 128,88 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Hayange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 13 508,82 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 7 104,24 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Ranguieux, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 83 720,00 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 4 443,14 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au réseau européen ERIH, via l'équipement culturel et patrimonial du Parc du haut-fourneau U4, pour une somme annuelle de 500 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes y afférents.

ATTRIBUE une subvention de 4 000 € à la compagnie L'Escabelle afin qu'elle puisse se produire au Festival OFF d'Avignon ; **VOTE** les crédits correspondants, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser ladite subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE le règlement d'octroi de subvention en matière sportive et d'un label sport Val de Fensch tel que modifié et **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 9 mai 2011 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 9 MAI 2011

Décision n° 12-2011 : **ACCEPTTE** le renouvellement de l'adhésion au Carrefour des Pays Lorrains pour l'année 2011 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation 2011 au Carrefour des Pays Lorrains sur la base d'un montant de 1 193 €.

Décision n° 13-2011 : **DECIDE** de verser une subvention de 1 500 € au Collège Jacques Monod à Hayange, pour la mise en œuvre de l'édition 2011 du Salon de la découverte professionnelle.

Décision n° 14-2011 : **DONNE** leur accord sur le montant de la cotisation 2011 à la Mission Locale du Nord Mosellan, soit 93 767,92 € (1,36 € par habitant). **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 93 767,92 € à la Mission Locale du Nord Mosellan pour l'année 2011. **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 15-2011 : **APPROUVE** l'ensemble du plan d'actions du CUCS, ainsi que la répartition des crédits de l'Etat, tel que présentés dans le tableau des demandes de subventions. **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions aux associations telles que définies dans le tableau. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 16-2011 : **VOTE** une subvention de 90 000 € au titre de l'année 2011 à l'A.I..S.F. pour la mise en œuvre des chantiers d'insertion intercommunaux, conformément à la décision relative aux subventions dans le cadre du CUCS. **APPROUVE** la convention d'objectifs au titre de l'année 2011 avec l'A.I.S.F. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'A.I.S.F. et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 17-2011 : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2011 à l'association APOLO « J », soit 15 168,34 € (0,22 € par habitants). **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 15 168,34 € à l'association APOLO « J » au titre de l'année 2011. **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 18-2011 : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2011 à l'ADIL 57, soit 6 894,70 € (0,10 € par habitant). **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 6 894,70 € à l'ADIL 57 au titre de l'année 2011. **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 19-2011 : **DONNE** son accord sur les cinq dossiers de subvention à des propriétaires dans le cadre du PIG « habitat dégradé ». **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 495,90 € à la SCI EMAPIL. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 400 € à M. Stanislaw LEWANDOWSKI. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 376,25 € à Mme Thérèse CARLIER. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 1 495,60 € à l'indivision BOSCUCCI. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 4 768,50 € à la SCI WXR. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 20-2011 : **ANNULE** la décision n° 72-2010 et la convention y afférente.

Décision n° 21-2011 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 32 logements collectifs locatifs sociaux à Hayange (Place Nicolas Schneider). **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser une subvention de 93 500 € à Batigère Sarel. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Batigère Sarel fixant les obligations de chaque partie. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 22-2011 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association AMOMFERLOR pour l'aide au fonctionnement. **VOTE** une subvention de 12 000 € pour 2011. **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 23-2011 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association MECILOR pour l'aide au fonctionnement. **VOTE** une subvention de 2 500 € pour 2011. **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 24-2011 : **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011 avec le PAVE tel qu'il est présenté. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011 et tous les actes y afférents.

Décision n° 25-2011 : **VOTE** une subvention d'un montant de 31 000 € pour l'année 2011 à l'association « Union d'action sociale et familiale » organisatrice du Festival du film arabe de Fameck Val de Fensch. **APPROUVE** la convention d'objectifs 2011 entre l'association « Union d'action sociale et familiale » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

Décision n° 26-2011 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association SINGAPOUR 1939 PRODUCTIONS pour la réalisation d'un film de fiction intitulé « ERRANGE ». **VOTE** une subvention de 3 000 € pour la réalisation de ce projet. **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 27-2011 : **ACCEPTÉ** le renouvellement de l'adhésion à la CNIE pour l'année 2011. **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation 2011 à la CNIE sur la base d'un montant de 5 494,88 €.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2011-037 28 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de « Energie Blue » avec la CAVF afin de disposer d'un emplacement pour exploiter une machine à café à la boutique du Parc du haut-fourneau U4 pour une durée de 36 mois.

DECISION N° 2011-038 22 mars 2011

DECIDE : d'étendre la régie portant encaissement des droits d'entrée au Parc du haut-fourneau U4 à Uckange, des ventes des produits dérivés et des droits d'accès à la programmation culturelle sur le parc, à l'encaissement des produits de la vente de boissons et d'articles de petite restauration.

DECISION N° 2011-039 17 mars 2011

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre relative aux dommages survenus les 17 et 19 décembre 2010 à la piscine de Hayange et à l'Office de Tourisme du val de Fensch proposée par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance multirisques.

DECISION N° 2011-040 17 mars 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes de la ville de Serémange-Erzange pour la tenue du conseil de communauté du 31 mars 2011.

DECISION N° 2011-041 22 mars 2011

DECIDE : d'accepter la nouvelle grille tarifaire du Parc du haut-fourneau U4 pour la saison culturelle de 2011.

DECISION N° 2011-042 28 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de Mme Adeline BOMMART, intitulé « Métaphores industrielles », dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4 du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2011 inclus.

DECISION N° 2011-043 23 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société REALDYNAMICS relative à la réservation des noms de domaine internet pour une durée d'un an à compter du mois d'avril 2011.

DECISION N° 2011-044 23 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique corollaire des travaux de restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2011-045 23 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société I.C.L. Ingénierie et Coordination de Lorraine pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour la mise en place d'un parking de covoiturage dans la ZAC Sainte-Agathe à Florange/Fameck.

DECISION N° 2011-046 23 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ACE BTP pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre des travaux de restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2011-047 28 mars 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Inter Surveillance Assistance ISA SECURITE pour les prestations de surveillance et de sécurité du public au parc du haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2011-048 29 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de coproduction entre l'association « Les pieds dans la Lune Cie », représentée par Claire Marie Rozan, et la Communauté d'agglomération du val de Fensch, en vue d'une création théâtrale.

DECISION N° 2011-049 30 mars 2011

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître ECKERT pour une consultation juridique relative à un problème de droit immobilier.

DECISION N° 2011-050 30 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de M. Fabrice BOUALIT, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 7 au 31 juillet 2011 inclus.

DECISION N° 2011-051 31 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association LONELY CIRCUS, représenté par Murielle GANTELET, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 29, 30 avril et le 1^{er} mai 2011.

DECISION N° 2011-052 31 mars 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de Blah Blah Blah Cie, représenté par Myriam PIQUEE, dans la programmation du Parc du haut-Fourneau U4, le 11 juin 2011 à 22h.

DECISION N° 2011-053 31 mars 2011

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre relative au dommage survenu le 18 mars 2011 à la piscine de Hayange (panneau d'affichage).

DECISION N° 2011-054 5 avril 2011

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Bernard POUJADE pour une consultation juridique.

DECISION N° 2011-055 13 avril 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre de la piscine de Hayange ayant conduit à une réévaluation de la rémunération des deux architectes.

DECISION N° 2011-056 15 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie « Déracinémoa », représentée par son Président, Vivien REGENWETTER, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 7 mai au 9 octobre 2011.

DECISION N° 2011-057 15 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant les spectacles de l'association BROUNIAK, représentée par son Président, Patrick FRUTOS, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 27 et 28 août 2011.

DECISION N° 2011-058 14 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Les Pieds dans La Lune Cie », représentée par Claire Marie ROZAN, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 30 avril et le dimanche 1^{er} mai 2011.

DECISION N° 2011-059 15 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de la Région Poitou-Charentes, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 02 octobre au 02 novembre 2011 inclus.

DECISION N° 2011-060 14 avril 2011

DECIDE : d'accepter l'offre de la société DALKIA pour la réalisation de la prestation d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

DECISION N° 2011-061 15 avril 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association « Chrysopée », représentée par Olivier CLAUSE, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2011.

DECISION N° 2011-062 19 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « DBDC » représentée par son Président, Quentin Alexandre, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 30 avril 2011.

DECISION N° 2011-063 19 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique du collègue « Jean Moulin » d'Uckange, dans la programmation du Parc du haut-Fourneau U4, du 10 juin au 3 juillet 2011 inclus.

DECISION N° 2011-064 20 avril 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat tous risques exposition conclu avec la compagnie Albingia assurances pour la régularisation de la prime relative aux expositions assurées.

DECISION N° 2011-065 18 avril 2011

DECIDE : d'accepter la demande de provision d'honoraires de Maître Jean-Philippe ECKERT.

DECISION N° 2011-066 19 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition de François Martig, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 17 juin au 18 septembre 2011 inclus.

DECISION N° 2011-067 21 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de la société « SODISID », dans la programmation du Parc du Haut Fourneau U4, du 7 au 29 mai 2011 inclus.

DECISION N° 2011-068 26 avril 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ASSIST pour une mission de suivi d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-069 27 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat destineo esprit libre catalogue.

DECISION N° 2011-070 27 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association la « Cie A Portés de Mains », représentée par sa Présidente, Juliette TYBERGHIEN, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 30 avril 2011.

DECISION N° 2011-071 27 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle du Pom Pom Théâtre asbl (Cie des Quatres Saisons), représentée par sa présidente, Suzanne Vilain, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 30 avril et le 1^{er} mai 2011.

DECISION N° 2011-072 27 avril 2011

DECIDE : d'accepter les embauches des trois musiciens intermittents, via le GUSO, Guichet Unique du Spectacle Occasionnel, permettant aux artistes dépourvus de structure propre, de pouvoir être employés pour les Fêtes du 1^{er} mai.

DECISION N° 2011-073 20 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle d'ASBL Cie Rubis Cube», représentée par son Président, Baptiste Dellicour, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 1^{er} mai 2011.

DECISION N° 2011-074 29 avril 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte de la maintenance de l'installation téléphonique de la piscine de Serémange-Erzange qui prend effet au 17 mai 2011.

DECISION N° 2011-075 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SAFEGE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans le cadre du projet de requalification du site de la Paix situé sur les communes d'Algrange et Nilvange.

DECISION N° 2011-076 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association Les Pieds sur terre pour la journée du 13 mai 2011 afin d'y organiser une journée verte avec l'école maternelle d'Algrange.

DECISION N° 2011-077 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre survenu le 3 février 2009 sur les menuiseries du bâtiment tertiaire de Fameck, dit immeuble La Feltière.

DECISION N° 2011-078 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz pour assurer la défense de la CAVF et de deux agents communautaires victimes d'outrages.

DECISION N° 2011-079 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association Singapour 1939 Productions pour la journée du 9 mai 2011 afin d'y organiser le tournage d'un court métrage.

DECISION N° 2011-080 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte d'impressions supplémentaires pour permettre une parfaite publicité des manifestations organisées au Parc du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2011-081 2 mai 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à la ville de Hayange du 20 au 30 juin 2011 afin d'y organiser la fête de la Saint Jean.

DECISION N° 2011-082 29 avril 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de « Eben productions », représenté par son président, Robin VEYSSIERE, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 29 avril 2011.

DECISION N° 2011-083 3 mai 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique du collectif « Spectacle vivant » Club Photo Dombaslois, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 7 octobre 2011 au 31 octobre 2011 inclus.

DECISION N° 2011-084 17 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat pour le traitement des ordures ménagères et commerciales, des objets encombrants et des déchets de voiries de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (lot 2), l'avenant n° 1 au contrat pour le tri et le conditionnement des emballages ménagers et des journaux magazines de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (lot 3) et l'avenant n° 1 au contrat pour la collecte et le transport du verre en apport volontaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-085 13 mai 2011

DECIDE : d'annuler l'article 2 de la décision n° 2011-066 et d'accepter le contrat d'exposition de François Martig.

DECISION N° 2011-086 13 mai 2011

DECIDE : d'accepter la mise à disposition de la grande salle de l'hôtel de communauté le 19 mai 2011 à l'Office de Tourisme du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-087 12 mai 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de partenariat avec l'association carrefour Social et Culturel « Le Creuset » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Palavas » de la compagnie des Ô dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 16, 17, 18, 19 et 20 mai 2011.

DECISION N° 2011-088 17 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de deux sondages supplémentaires sur la ZAC de La Feltière Sainte-Agathe et de la prolongation du délai d'exécution.

DECISION N° 2011-089 17 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de cession modifiant les dates de représentation du spectacle de l'association Les Pieds dans la Lune et modifiant les modalités de règlement des dites représentations.

DECISION N° 2011-090 19 mai 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de conduite et maintenance des installations thermiques de la société DALKIA définissant les conditions de prestations pour l'installation de chauffage de l'hôtel de Communauté.

DECISION N° 2011-091 23 mai 2011

DECIDE : d'accepter la nouvelle grille tarifaire du centre aquatique Feralia, à partir du 1^{er} juillet 2011.

DECISION N° 2011-092 23 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat pour le traitement des déchets verts par compostage de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2011-093 19 mai 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant à la convention ecofolio.

DECISION N° 2011-094 19 mai 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance et d'assistance avec la société CIRIL SA à Villeurbanne afin de procéder à un renouvellement de la maintenance et de l'assistance à l'utilisation du logiciel de gestion des marchés publics.

DECISION N° 2011-095 26 mai 2011

DECIDE : d'accepter la convention entre l'école de musique de la vallée de la Fensch et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour sept séances d'atelier musical – enfants-assistants maternels.

DECISION N° 2011-096 30 mai 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ARCADIS ESG pour l'aménagement d'une zone d'habitations sur l'ancienne station d'épuration (STEP) de Florange : étude environnementale.

DECISION N° 2011-097 6 juin 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscivant la création de Blah Blah Blah Cie, représentée par Myriam PIQUEE, dans la programmation du Parc du haut-Fourneau U4, le 11 juin 2011 à 20 heures.

DECISION N° 2011-098 30 mai 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de coorganisation d'une manifestation artistique dans le cadre du festival « jeux de Jardins » Edition 3 représenté par Jean-Claude CUNAT, dans la programmation du parc du haut-Fourneau U4, le 2 juin 2011 à 16 heures.

DECISION N° 2011-099 6 juin 2011

DECIDE : d'accepter d'ajouter des produits divers à la vente à la boutique du Parc du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2011-100 7 juin 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Sémaphores Territoires pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à une démarche de mutualisation et d'un schéma de mutualisation entre les services de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses communes membres.

DECISION N° 2011-101 9 juin 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MAYER et Fils pour les travaux de réalisation d'une boucle verte et bleue – Itinéraire Cyclable Ranguevaux-Fameck.

DECISION N° 2011-102 14 juin 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA Lorraine pour les travaux de voirie, d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gros-œuvre (lot 1) dans le cadre de l'aménagement d'un parking de co-voiturage, ZAC Sainte-Agathe à Fameck.

DECISION N° 2011-103 14 juin 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TRASEG, dénomination CITEOS SAS pour les travaux d'éclairage public – réseaux divers (lot 2) dans le cadre de l'aménagement d'un parking de co-voiturage, ZAC Sainte-Agathe à Fameck.

DECISION N° 2011-104 14 juin 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Vert Paysages Aménagement pour les travaux d'espaces verts et de fournitures de mobiliers urbains (lot 3) dans le cadre de l'aménagement d'un parking de co-voiturage, ZAC Sainte-Agathe à Fameck.

DECISION N° 2011-105 9 juin 2011

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle « Aubépine » de la ville de Florange pour la tenue du conseil de communauté du 30 juin 2011.

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour la Régie de Quartier à Uckange.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H55

HAYANGE, le 6 juillet 2011
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, FICARRA, HOFER, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, GORI, GREINER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ et TARILLON

M. QUINQUETON arrive à 18 H 15 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.
M. DERDAB arrive à 18 H 35, reprend la procuration donnée à M. MEDVES, participe à l'adoption des PV et à toutes les délibérations.
M. LEONARDI arrive à 18 H 40 participe à la délibération n° 2011-040 et suivantes.
M. CORAZZA arrive à 18 H 45 participe à la délibération n° 2011-043 et suivantes
Mme WALDUNG arrivé à 18 H 47, reprend la procuration donnée à M. RAINERI , participe à la délibération n° 2011-043 et suivantes
M. LOGNON arrive à 19 H 25, reprend la procuration donnée à Mme MULLER, participe à la délibération n° 2011-049 et suivantes
Mlle POJER arrive à 19H40, reprend la procuration donnée à M. MUSCHIATI, participe à la délibération n° 2011-056 et suivantes.
M. LIEBGOTT arrive à 19 H 44, reprend la procuration donnée à Mme KOCEVAR, participe à la délibération n° 2011-057 et suivantes.
M. KHALDI arrivé à 20 H 05, participe à la délibération n° 2011-062A et suivantes.
M. ARNOULD arrive à 20 H 20, participe à la délibération n° 2011-065 et suivantes.

Etait absent excusé : M. MARICHY,

Etaient absents : Mmes CHINI, MANCHETTE, M. BEAUQUEL,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme DESMOULINS, IORIO, LEGLOIS, TORRI, MM. DEUTSCH, FLAMME, GULINO, PERON, STEINER